

**DEPARTEMENT**  
MEUSE  
**ARRONDISSEMENT**  
COMMERCY  
Canton de DIEUE SUR MEUSE

**Commune de LEVONCOURT**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
Des délibérations du Conseil Municipal du 9 juin 2023

Le 9 juin 2023 à 20 H 00, le Conseil Municipal étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Marie-Pierre VERDUN, Maire.

Etaient présents : DAILLY Sylvie, JACQUEMET Jean-Pierre, JACQUEMIN Jérémy, THIRION Aline, VERDUN Marie-Pierre

Etaient excusés : JACQUEMET Stéphane qui a donné pouvoir à VERDUN Marie-Pierre  
WILLIE Annick qui a donné pouvoir à THIRION Aline

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du comité.

Mme Sylvie DAILLY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**OBJET** : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES – PLUi DE L'AIRE A L'ARGONNE (DCM 23/2023)

- Vu l'Article L151-5 du Code de l'Urbanisme, modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 – art. 194(V) – art. 243(V) :
- Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui définit les grandes orientations stratégiques constituant le fondement du projet PLUi de la CODECOM DE L'AIRE A L'ARGONNE :
  - ♦ 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
  - ♦ 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune
- Vu la présentation du PADD faite par la CODECOM DE L'AIRE A L'ARGONNE le 9 mai 2023 aux élus de la commune de LEVONCOURT ;

Par 7 voix pour dont 2 pouvoirs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son approbation au Plan d'Aménagement et de Développement Durables.

Date de la convocation : 03 06 2023

Nombre de membres : 07

Nombre de présents : 05

Nombre de votants : 07 dont 2 pouvoirs

Certifiée exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission en  
Préfecture le 13 juin 2023 et de la  
Publication le 13 juin 2023

Fait et délibéré en séance  
Les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

Le Maire,

